

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1773

Approbation des tarifs de mise à disposition de la salle de réunion et des créneaux annuels d'entraînement et des occupations ponctuelles du Centre nautique Tony Bertrand

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 18 JANVIER 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1773 - APPROBATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DES CRENEAUX ANNUELS D'ENTRAINEMENT ET DES OCCUPATIONS PONCTUELLES DU CENTRE NAUTIQUE TONY BERTRAND (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La fin des travaux de rénovation du Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB) a permis l'ouverture à l'année de cet établissement. De nouvelles possibilités s'ouvrent donc désormais :

- la location de lignes d'eau aux associations pour la saison sportive comme cela se fait pour les autres piscines ;
- la location de la salle de réception située au rez-de-chaussée, attenante au restaurant.

C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des tarifs complémentaires.

**1) Tarifs complémentaires pour la location de lignes d'eau au CNTB :**

Désignation	Tarif
CRENEAUX ANNUELS D'ENTRAINEMENT : <i>tarif pour 1 heure d'occupation par semaine tout au long de la saison sportive hors vacances scolaires (environ 30 séances)</i>	
- Bassin Sud de 50 m – 1 ligne d'eau en 50 m	150 €
- Bassin Sud de 50 m – 1 ligne d'eau en 25 m	90 €
OCCUPATIONS PONCTUELLES : Bassin sud de 50 m – 1 ligne d'eau <i>tarif pour 1 heure d'occupation</i>	
- Bassin Sud de 50 m – 1 ligne d'eau en 50 m	8 €
- Bassin Sud de 50 m – 1 ligne d'eau en 25 m	5 €

Ces tarifs seront applicables dans les conditions définies dans la délibération n° 2003/3336 du 16 décembre 2003 qui portait sur l'actualisation des tarifs d'entrée dans les piscines municipales de la Ville de Lyon.

**2) Tarifs complémentaires pour la location de la salle de réception du CNTB :**

Le Centre Nautique Tony Bertrand est un établissement recevant du public (ERP) de type PA – 1<sup>er</sup> groupe – 1<sup>ère</sup> catégorie.

La salle de réception située en rez-de-chaussée est de type L.

Elle a une surface de 300 m<sup>2</sup> et une capacité d'accueil de 257 personnes.

Cette salle pourra faire l'objet de mises à disposition temporaires uniquement lorsque l'établissement sera en ouverture partielle (bassin Sud 50 m seulement), pour un usage compatible avec les réglementations applicables à l'établissement et les capacités techniques de sécurité, dans le respect de son règlement intérieur aux conditions suivantes :

Salle de réception :

- Pendant les heures d'ouverture de l'établissement :
  - 90 € HT de l'heure pour les cinq premières heures ;
  - 70 € HT de l'heure au-delà de la cinquième heure.
- En dehors des heures d'ouverture de l'établissement :
  - 100 € HT de l'heure.

Terrasse extérieure :

La mise à disposition de la terrasse extérieure couverte fera l'objet d'une valorisation à hauteur de 50 % de la valeur locative de la salle, soit :

- Pendant les heures d'ouverture de l'établissement :
  - 45 € HT de l'heure pour les cinq premières heures ;
  - 35 € HT de l'heure au-delà de la cinquième heure.
- En dehors des heures d'ouverture de l'établissement :
  - 50 € HT de l'heure.

Tarif forfaitaire journalier pour les associations à but non lucratif (salle de réunion et terrasse extérieure incluse) :

- 180 € HT.

Vu la délibération n° 2003/3336 du 16 décembre 2003 fixant les conditions d'occupation des bassins de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1- Les tarifs complémentaires pour le Centre Nautique Tony Bertrand pour la location des lignes d'eau et pour la location de la salle de réception du Centre Nautique Tony Bertrand comme énoncés ci-dessus, sont approuvés.

2- Les recettes seront imputées aux articles 70631 / 70323, fonction 413, programme SPEQUIP, opération SPPPRF.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT